

QUI sommes NOUS?

+ 150 Domaines De compétences

Fonctionnaire territorial communal ou intercommunal ayant pour principale mission la surveillance et la protection du milieu rural, le garde champêtre appartient à la filière sécurité et au cadre d'emploi dit de « police municipale » qui comprend les agents de police municipale et les gardes champêtres.

Création de la Brigade verte



En 1989, le président du conseil départemental du Haut-Rhin, Henri Goetschy, crée la Brigade verte. 386 communes sont désormais adhérentes.

1 Missions

Sous l'autorité des Maires, les Gardes Champêtres de la Brigade Verte interviennent essentiellement pour les missions suivantes :



Surveiller les forêts et les voies.



Faire appliquer les règlements de police et de circulation.



Contrôler les activités de chasse et de pêche.



Gérer les animaux en errance.



Lutter contre la pollution, les feux, les bruits et les nuisances diverses.



Eviter les constructions sans permis et les infraction au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2

13 508 Interventions

24 % animaux domestiques
14 % faunes sauvages
11% préservation environnement
21% environnement et déchets
30% divers

3

3641 procédures



3178 PV et rapports
463 comptes-rendu.

6

Personnel



65 gardes



20 assistants gardes



7 équipe direction et administrative



3 service démoustication



12 postes

5

Flotte



14 chevaux



30 aine de véhicules



20 aine de VAE et VTT

4

Budget



4,5 Millions budget global de fonctionnement dont 80% charge du personnel)